

# **Règlement jeu concours**

## **« la Saint Valentin »**

### **Jeu concours du 8 au 13 février 2023**

#### **Article 1 : Entité organisatrice**

La société Keolis Haut-Bugey (acteur du réseau DUOBUS, sise au 21 rue de la Tuilerie 01100 – ARBENT), SARL au capital de 75 000 € - Bourg en Bresse RCS 880 132 220, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, à l'occasion de la Saint Valentin.

#### **Article 2 : Participants**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 13 ans résidant sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération (sous condition d'accord parental pour les personnes mineures).

#### **Article 3 : Modalité de participation**

Pour participer, les joueurs doivent répondre à une question en commentaire sur la page Facebook Duobus.

#### **Article 4 : Désignation des gagnants**

Le tirage au sort sera réalisé sur le site Internet Tirokdo, le lundi 13 février 2023 parmi les participants remplissant les conditions prévues dans l'article 3. Le nom du gagnant sera communiqué dans les 48h suivant le tirage au sort et il sera informé des modalités pour en bénéficier. Le gagnant aura alors 48h pour se manifester, dans le cas contraire, le gain sera à nouveau mis en jeu et un nouveau tirage au sort sera effectué pour sélectionner une autre personne parmi les participants.

#### **Article 5 – Dotation**

Le jeu est doté du lot suivant, attribué par tirage au sort aux participants valides déclarés gagnants. Le gagnant remporte un seul lot.

- Lots : Une carte cadeau d'une valeur de 50€ TTC, à la boutique Yves Rocher à Oyonnax (104 Rue Anatole France, 01100 Oyonnax)

#### **Article 6 – identification du gagnant et élimination de la participation**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

#### **Article 7 – Responsabilités**

Les participants autorisent l'Organisateur à procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant. L'Organisateur se réserve le droit de reporter, d'annuler, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait. Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le site Internet. Les Organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu-concours. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

### **Article 8 – Informatique et libertés**

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à KEOLIS HAUT-BUGEY, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination du gagnant et pour l'attribution et l'acheminement du lot. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Pour exercer vos droits ou toute question relative à la Politique de Confidentialité, veuillez nous contacter selon votre choix à l'adresse :

- Electronique [dpo.duobus@keolis.com](mailto:dpo.duobus@keolis.com)
- Postale : Keolis Haut-Bugey - réseau DUOBUS – Délégué(e) à la protection des données - 21 Rue de la Tuilerie, 01100 ARBENT

Fait à ARBENT, le 8 février 2023  
M. Gilles NEGRIGNAT

Directeur de KEOLIS HAUT-BUGEY

**DUOBUS**  
Ste KEOLIS HAUT-BUGEY  
21 Rue de la Tuilerie - 01100 ARBENT  
Tél. 04 74 77 51 51  
RCS Bourg en Bresse 880 132 220